



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 6 - 1 2 - 2 3

Version 3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit

PR342 – PURPoly Polyester Finishing Putty
PR342 – Mastic de finition polyester PURPoly

Autres moyens d'identification

Code du produit

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée

Mastic de Finition. À usage professionnel seulement.

Utilisations contre-indiquées

Utilisations autres que celles recommandées.

Manufacturer Address

Made in U.S.A for: ABI (Autobody Brands International)

A division of IAMG/International Autobody Marketing Group - 1505 North Hayden Road, Ste. 111, Scottsdale, AZ 85257, USA
1-87REFINISH
<https://purereflectionscoatings.com/>

Distributed in Canada by: ABI (Autobody Brands International)

A division of IAMG/International Autobody Marketing Group - 1368 United Blvd., Unit 102, Coquitlam, BC V3K 6Y2, Canada
1-87REFINISH <https://purereflectionscoatings.com/>
EMERGENCY CHEMTREC (24 hr): 1-800-424-9300
CHEMTREC INTERNATIONAL: (001) 703-527-3887

24-hour emergency phone number

EMERGENCY CHEMTREC (24 hr): 1-800-424-9300
CHEMTREC INTERNATIONAL: (001) 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation des voies respiratoires	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur

Danger

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Peut provoquer une allergie cutanée
Peut provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Liquide et vapeurs inflammables

**Aspect** Neutral.**État physique** Liquide**Odeur** Piquant**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant

Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

Porter des vêtements protecteurs, des gants et une protection oculaire ou un écran facial

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Chemical name	No. CAS	% en poids
Styrène	100-42-5	10 - 30
Calcium (carbonate de)	1317-65-3	10 - 30
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	10 - 30
Magnésium (carbonate de)	546-93-0	1 - 5
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Eau

Dangers particuliers associés au produit chimique

Inflammable.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou

équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Chemical name	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Styrène 100-42-5	STEL: 20 ppm TWA: 10 ppm	TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 215 mg/m ³ (vacated) STEL: 100 ppm (vacated) STEL: 425 mg/m ³ Ceiling: 200 ppm	IDLH: 700 ppm TWA: 50 ppm TWA: 215 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 425 mg/m ³
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	(vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more; use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust

Magnésium (carbonate de) 546-93-0	-	-	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ CIB 63 fine TWA: 0.3 mg/m ³ CIB 63 ultrafine, including engineered nanoscale

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Minimiser l'exposition à l'aide d'une enceinte partielle des opérations ou de l'équipement et installer une ventilation par extraction aux ouvertures

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps

Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information on basic physical and chemical properties

État physique	Liquide
Aspect	Neutral.
Odeur	Piquant
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

pH	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	145 °C / 293 °F	
Point d'éclair	32 °C / 89.6 °F	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Hyphen	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Appliqué à	0.45 lbs/gal
Sous emballage	1.5 lbs/gal
Densité	7.7
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible
TDAA (température de décomposition auto-accélérée)	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite.
Ingestion	L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Styrène 100-42-5	= 1000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 11.7 mg/L (Rat) 4 h
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	= 5.09 mg/L (Rat) 4 h

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics**Symptômes** Aucun renseignement disponible.**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.
Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Chemical name	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA

Styrène 100-42-5	A3	Group 2A	Reasonably Anticipated	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	Group 3	-	X
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	Group 2B	-	X

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité chronique

Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Target organ effects

Central nervous system, Central Vascular System (CVS), Eyes, Liver, Lungs, Reproductive system, Respiratory system, Skin.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 3935 mg/kg

ETAmél (cutané) 7877 mg/kg

ETAmél 5.9 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeur) 18.2 mg/l

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Non.

Écotoxicité**Persistance et dégradation**

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

Chemical name	Coefficient de partage
Styrène 100-42-5	2.95

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Chemical name	Statut de déchets dangereux de la Californie
Styrène 100-42-5	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Note : Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les informations réglementaires spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel. La classification de transport fournie est basée sur l'emballage d'origine Pure Reflections qui est approprié pour le transport terrestre domestique seulement.

DOT

N° ID/ONU	UN3269
Nom officiel d'expédition	Trousse de résine polyester
Transport hazard class(es)	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Non.

IATA

UN number or ID number	UN3269
Nom officiel d'expédition	Polyester Resin Kit
Transport hazard class(es)	3
Packing group	III

IMDG

UN number or ID number	UN3269
Nom officiel d'expédition	Polyester Resin Kit
Transport hazard class(es)	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	No.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Chemical name	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Styrène - 100-42-5	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Acute health hazard	No
Danger chronique pour la santé	Non
Fire hazard	Yes
Risque de décompression soudaine	Non
Reactive Hazard	No

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Chemical name	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Styrène 100-42-5	1000 lb	-	-	X

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Chemical name	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Styrène 100-42-5	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Chemical name	Proposition 65 de la Californie
Styrène 100-42-5	Carcinogen
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	Carcinogen
Quartz 14808-60-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Chemical name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Styrène 100-42-5	X	X	X
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	X	X	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	X	X	X
Magnésium (carbonate de) 546-93-0	X	X	-
Silices amorphes : précipités (gel de silice) 112926-00-8	X	X	X
Secret commercial	X	-	-
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	X	X	X
Méthylbutane 78-78-4	X	X	X
Paraffine (cire de) 8002-74-2	X	X	X
Eau 7732-18-5	-	-	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X

Acétone 67-64-1	X	X	X
1,4-NAPHTHOQUINONE 130-15-4	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Classe de dangers du SIMDUT

B2 - Liquide inflammable, D2A - Matières très toxiques

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION
--

<u>NFPA</u>	Health hazards 2	Flammability 3	Instability 0	-
<u>HMIS</u>	Health hazards 2	Flammability 3	Physical hazards 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 6-12-23

Fin de la fiche signalétique